N° 308. Mercredi 24 Décembre 1845. 16me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
pour un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris, et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht (Noordzijd.*

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,

Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE, 23 *Décembre*.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

« Le conseiller du prince doit scavoir que la condition de ceux qui sont appelés au maniement des »affaires publiques, est beaucoup à plaindre. En ce »qu'ils font de bien, la malice du monde en diminue »souvent la gloire, représentant qu'on pouvoit mieux, »quand même cela seroit tout-à-fait impossible.

»De plus, il doit scavoir qu'il n'appartient qu'aux »grandes âmes de servir fidèlement les rois, et supporter la calomnie que les méchants et les ignorants »imputent aux gens de bien, sans dégoût et sans se »relâcher du service qu'on est obligé de leur rendre. »

(LE CARDINAL DE RICHELIEU, *Testament Politique*.)

A part ce que les hommes d'Etat élevés en dignité ont à souffrir des passions mauvaises et mesquines, contre l'effet desquelles les Richelieu cherche à les prémunir dans les lignes que nous venons de transcrire, ils sont encore exposés à certain reproche, dont nous voyons non seulement l'esprit de parti et de dénigrement (1) se faire une arme contre eux, mais qui leur est souvent adressé même par des hommes de bonne foi et étrangers à tout sentiment hostile ou de malveillance personnelle.

Nous voulons parler du reproche de ce que, ministres, ils sont devenus infidèles aux principes qu'ils avaient défendus avant leur entrée aux affaires. Tout en remarquant que dans les pays où le régime constitutionnel est en vigueur, aucun homme n'est sorti jusqu'ici des rangs de l'opposition pour prendre part au gouvernement sans voir ses principes actuels mis en parallèle avec ceux d'autrefois, et sans s'entendre dire que, soit défaut de caractère, soit ignorance des besoins de l'Etat, il a trahi la cause du peuple dont il était naguère le plus zélé défenseur, on devrait bien réfléchir à une chose : c'est que ce reproche impliquerait qu'il est impossible aujourd'hui de toucher seulement aux affaires publiques de son pays, sans qu'à l'instant même l'entendement et le cœur subissent une métamorphose complète; ainsi l'on ne saurait quitter le terrain de la théorie pour monter soi-même sur la grande scène où se joue ce drame si compliqué et si difficile, dont les mille incidents divers forment la vie politique des nations, sans que soudain le génie se change en stupidité, la sagesse en folie, l'amour de la patrie en soif du pouvoir, l'entente des intérêts publics en aveuglement et en ignorance ! Quoi ! cet esprit sublime, dont le regard d'aigle embrasse en un instant les nombreux besoins du peuple, dont la haute intelligence toujours au service d'une âme noble et pure, indique sans crainte ni hésitation un remède sûr à tous les maux de l'Etat, et ne découvre pas une seule imperfection, une seule erreur dans la direction des affaires publiques, un seul abus du pouvoir, sans signaler spontanément et avec courage le moyen infaillible de les réparer; quoi ! cet homme si supérieur et d'une vertu si éprouvée, ne pourrait essayer seulement huit jours d'effectuer par lui-même ce qui, vu de loin, lui paraissait si facile, sans que son entendement s'obscurcisse, que son cœur mollisse, que son patriotisme s'éteigne, et qu'à l'instar de ces chevaliers aventureux des *Mille et une nuits*, changés en pierres dès qu'ils essaient d'atteindre au sommet de la montagne, ce champion si chaleureux et si capable de la cause populaire aille grossir, à son tour, le rang des hommes aujourd'hui sans talents ni volonté, que le contact des affaires a frappés d'aveuglement et d'impuissance !

Un pareil système serait absurde. Et cependant, en bonne logique, on se verrait forcé de l'admettre, si le reproche constamment adressé aux hommes d'Etat naguère dans l'opposition, d'avoir trahi leur passé et renié leurs principes d'autrefois, était fondé dans la généralité de son application.

Mais c'est ici que se trouve l'erreur ; erreur qui résulte de ce que peu de personnes savent mesurer l'immensité de l'espace qui sépare les théories sociales de la pratique des affaires. Chose étrange ! on admet sans peine qu'un médecin, qu'un chirurgien, qu'un avocat ayant fait les meilleures études possibles, ont cependant besoin pour acquérir des titres réels à la confiance du public, de pratiquer pendant des années aux lits des malades, dans les hôpitaux, au barreau, et d'apprendre que les axiomes qui leur paraissaient les plus incontestables en théorie deviennent souvent inutiles ou dangereux dès qu'on essaie de les réaliser ; mais quand il s'agit de l'art le plus difficile qu'il y ait, celui de gouverner les hommes, on s'imagine que les connaissances acquises au collége peuvent tenir lieu de cette maturité de jugement, de cette précieuse expérience, de cette connaissance profonde des hommes et des choses, de cette haute prudence, de toutes les qualités enfin sans lesquelles on ne parvient jamais à la sagesse, dont la crainte de Dieu, selon l'Evangile même, n'est encore que le commencement, et dont les plus brillantes qualités de l'esprit et du cœur ne sauraient jamais tenir lieu à aucun homme d'Etat.

Cette vérité ne devient évidente aux yeux de la plupart des hommes, même les plus distingués, qu'au moment où ils se chargent en personne de ce pesant fardeau qu'ils ont cru si léger sur les épaules des autres. Ce n'est qu'alors qu'ils s'aperçoivent combien on est sujet à se tromper en jugeant les événements et les causes en général et pour ainsi dire en masse et de loin, et combien les maximes générales, si belles en théorie, sont inutiles ou dangereuses dans leur application, et ont besoin d'être modifiées dès que l'on entre dans la pratique des affaires.

Du reste, l'erreur que nous signalons, à propos des injustes reproches que nous entendons souvent proférer par les journaux contre quelques hommes d'Etat de nos jours, n'est pas nouvelle. Un des plus profonds écrivains du XV siècle, Machiavel, observe que l'histoire ancienne, comme celle de son temps, en fournit plusieurs exemples, et il raconte, entre autres, ce qui arriva à Florence en 1514, lorsque, après de longs troubles politiques, il régnait dans cette ville une certaine licence ambitieuse qui faisait empirer les maux de la république. Des personnes privées, animées des plus nobles sentiments de patriotisme, croyant l'état prêt à périr et en ignorant la cause, accusaient hautement ceux qui avaient les affaires en mains, et, se répandant dans les maisons et les places publiques, promettaient bien que, si jamais elles devenaient membres du gouvernement, elles sauraient dévoiler les abus et y porter un prompt remède. « Il arrivait souvent, ajoute Machiavel, que ces hommes étaient élevés à la »souveraine magistrature, et là, voyant les choses de plus près, ils »connaissaient la véritable cause des désordres, les dangers qui »en résultaient et la difficulté d'y remédier. Ils s'apercevaient »alors que c'était la faute des circonstances et non celle des »hommes. Ils changeaient à l'instant et d'esprit et de conduite, »parce que la connaissance particulière qu'ils avaient acquise »des affaires de l'état, les tirait de l'erreur où ils étaient tombés »en les considérant en général. Ceux qui les avaient vus et »entendus si menaçants, n'étant que particuliers, et qui les »voyaient ensuite tranquilles, gardant le silence, une fois arrivés à la souveraine magistrature, les croyaient à leur tour »tout-à-fait pervertis et corrompus par les grands. Ce changement se remarqua si souvent et sur tant d'individus qu'il donna naissance au proverbe : *Ces hommes ont un visage pour la »place publique, et un autre pour le palais.* »

On voit que l'*Arnhemsche Courant* n'a pas même le mérite de l'invention.

En vertu d'une disposition du Roi, à partir du 9 de ce mois, M. Arriens, contre-amiral pensionné, a cessé d'être aide-de-camp en service extraordinaire de S. M.

Par arrêté du 21 de ce mois, le Roi a nommé aux fonctions d'avocat-général près la Haute Cour des Pays-Bas, M^e J. L. C. Gregory, actuellement référendaire au département de la justice.

Le *Wisingsche Courant* d'hier annonce que son éditeur vient d'être cité à comparaître le 29 décembre devant le juge d'instruction du tribunal d'arrondissement de Middelbourg, du chef d'un article publié dans ce journal le 17 de ce mois, intitulé : « *Un mot à tous ceux qui aiment leur pays.* »

La chambre de commerce de Liége vient d'adresser à M. le ministre des affaires étrangères la pétition suivante :

« Monsieur le ministre,

» Par arrêté du 21 juillet dernier, le bénéfice de l'art. 3 de la loi du 21 juillet 1844, en ce qui concerne l'admission aux droits réduits de 7 millions de kilog. de café et de 180,000 kilogrammes de tabac, a été prorogé au 31 de ce mois.

» Ce délai est à la veille d'expirer, une prolongation nouvelle est devenue nécessaire, n'est-ce pas, monsieur le ministre, que le café constitue la boisson principale de notre classe ouvrière.

» Cette nécessité a été unanimement comprise par tous les corps constitués dont relèvent les affaires commerciales ; le conseil provincial, dans sa réunion du 23 juillet écoulé, vous a transmis à ce sujet l'expression de ses vœux et de la légitime impatience avec laquelle le négoce et l'industrie de la province réclamaient le maintien de cette mesure.

» C'est en effet la seule exception qui tempère les rigueurs que le régime des droits différentiels fait particulièrement peser sur les provinces riveraines de la Meuse.

» Confiante dans l'équité administrative du gouvernement, la chambre de commerce aime à se persuader qu'il usera du pouvoir discrétionnaire que lui accorde la loi du 21 juillet 1844, en sanctionnant, avant la fin de ce mois, par une prolongation nouvelle, l'exemption de droits prévue par l'art. 3 de la loi organique des droits différentiels.

» Agréez, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération la plus distinguée.

» *Le secrétaire*, » *Le président*,

» *Signé*, VAN. GILMAN. » *Signé*, [illegible]

---

(1) Voir l'*Arnhemsche Courant* de samedi 20 décembre.

Feuilleton du Journal de La Haye. 24 Déc. 1845.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

XVII.

La maison d'Auteuil.

Monte-Christo avait remarqué qu'en descendant le perron, Bertuccio s'était signé à la manière des Corses, c'est-à-dire en coupant l'air en croix avec le pouce, et qu'en prenant sa place dans la voiture il avait marmotté tout bas une courte prière. Tout autre qu'un homme curieux eût eu pitié de la singulière répugnance manifestée par le digne intendant pour la promenade méditée *entre nous* par le comte, mais, à ce qu'il paraît, celui-ci était trop curieux pour épargner Bertuccio de ce petit voyage. En vingt minutes on fut à Auteuil. L'émotion de l'intendant avait été toujours croissant. En entrant dans le village, Bertuccio, renfoncé dans l'angle de la voiture, commença à examiner avec une émotion fiévreuse chacune des maisons devant lesquelles on passait.

— Vous ferez arrêter rue de la Fontaine, au n° 28, dit le comte, en fixant impénétrablement son regard sur l'intendant auquel il donnait cet ordre.

La sueur froide monta au visage de Bertuccio, et cependant il obéit, et se penchant en dehors de la voiture, cria au cocher : Rue de la Fontaine, n° 28.

Ce n° 28 était situé à l'extrémité du village. Pendant le voyage, la nuit était venue, ou plutôt de gros nuages noirs tout chargé d'électricité donnait à ces ténèbres prématurées une influence et la solennité d'un épisode dramatique. La voiture s'arrêta, le valet de pied se précipita à la portière qu'il ouvrit.

— Eh bien ! dit le comte, vous ne descendez pas, monsieur Bertuccio ? vous restez donc dans la voiture ?

Bertuccio se précipita [illegible] ? Mais à quoi diable songez-vous donc ce soir ? cette fois s'appuya [illegible] ière et présenta son épaule au comte, qui

— Frappez, dit le comte, [illegible] un à un les trois degrés du marchepied.

Bertuccio frappa, la porte s'ouvrit presque aussitôt.

— Qu'est-ce que c'est ? demanda [illegible] concierge parut.

— C'est notre nouveau maître, [illegible] dit au concierge le billet de reconnaissance [illegible] me, dit le valet de pied, et l'intendant.

— La maison est donc vendue ? demanda [illegible] concierge, et c'est monsieur qui vient l'habiter ?

— Oui, mon ami, dit le comte, et je tâcherai que vous n'ayez pas à regretter votre ancien maître.

— Oh ! monsieur, dit le concierge, je n'aurai pas à le regretter beaucoup, car nous le voyions bien rarement ; il y a plus de cinq ans qu'il n'est venu, et il a, ma foi, bien fait de vendre une maison qui ne lui rapportait absolument rien.

— Et comment se nommait votre ancien maître ? demanda Monte-Christo.

— M. le marquis de Saint-Méran ; ah ! il n'a pas vendu la maison, car elle lui a coûté, j'en suis bien sûr.

— Le marquis de Saint-Méran ! reprit Monte-Christo, mais il me semble que ce nom ne m'est pas inconnu, dit le comte ; le marquis de Saint-Méran...

Et il parut chercher.

— Un vieux gentilhomme, continua le concierge, un fidèle serviteur des Bourbons ; il avait une fille unique qu'il avait mariée à M. de Villefort, qui a été procureur du Roi à Nîmes et ensuite à Versailles.

Monte-Christo jeta un regard qui rencontra Bertuccio plus livide que le mur contre lequel il s'appuyait pour ne pas tomber.

— Et cette fille n'est-elle pas morte ? demanda Monte-Christo ; il me semble que j'ai entendu dire cela.

— Oui, monsieur, il y a vingt et un ans, et depuis ce temps-là nous n'avons pas revu trois fois le pauvre cher marquis.

— Merci, merci, dit Monte-Christo, jugeant à la prostration de l'intendant qu'il ne pouvait tendre davantage cette corde sans risquer de la briser ; merci ! Donnez-moi de la lumière, brave homme.

— Accompagnerai-je monsieur ?

— Non, c'est inutile, Bertuccio m'éclairera. Et Monte-Christo accompagna ces paroles du don de deux pièces d'or qui soulevèrent une explosion de bénédictions et de soupirs.

— Ah ! monsieur ! dit le concierge après avoir cherché inutilement sur le rebord de la cheminée et sur les planches s'il en restait, c'est que je n'ai pas de bougies ici.

— Prenez une des lanternes de la voiture, Bertuccio, et montrez-moi les appartements, dit le comte.

L'intendant obéit sans observation, mais il était facile de voir, au tremblement de la main qui tenait la lanterne, ce qu'il faisait violence pour obéir.

On parcourut un rez-de-chaussée assez vaste, un premier étage composé d'un salon, d'une salle de bains, et de deux chambres à coucher. Par une de ces chambres à coucher on arrivait à un escalier dérobé dont l'extrémité aboutissait au jardin.

— Tiens ! voilà un escalier de dégagement, dit le comte, c'est assez commode. Eclairez-moi, monsieur Bertuccio ; passez devant, et allons-y : cet escalier nous conduira...

— Monsieur, dit Bertuccio, il ne va au jardin...

— Et comment est-ce vous sait-il ? je veux [illegible]

— C'est-à-dire qu'il doit y aller...

— Eh bien ! assurons-nous-en.

Bertuccio poussa un soupir et marcha devant. [illegible] effectivement au jardin.

A la porte extérieure, j'entends, [illegible]

— Allons donc, monsieur Bertuccio, dit le comte, [illegible]

Mais celui auquel il s'adressait était absorbé, [illegible] égarés cherchaient tout autour de lui [illegible] de ses mains crispées il semblait essayer [illegible]

— Eh bien ! insista le comte.

Non, non, s'écria Bertuccio en posant la lanterne à l'angle du mur [illegible] non, monsieur, je n'irai pas plus loin, c'est impossible !

— Qu'est-ce à dire ? articula la voix [illegible] de Monte-Christo.

— Mais vous voyez bien, monsieur, [illegible] l'intendant, que cela [illegible] nature, qu'ayant une [illegible] acheter à Paris, vous [illegible] à Auteuil, attendu [illegible] à Auteuil, cette maison soit le n° 28 de la rue de la Fontaine. Ah ! pourquoi ne vous ai-je pas tout dit, là-bas, monsieur [illegible] n'aviez, certes, pas exigé que je vinsse. J'espérais que la maison [illegible] le comte aurait une autre maison à Auteuil que celle de [illegible]

— Oh ! oh ! fit Monte-Christo s'arrêtant tout à coup, [illegible] vous de prononcer là, Diable d'homme ! Corse enraciné [illegible] res ou des superstitions. Voyons, prenez cette lanterne [illegible] avec moi, vous n'aurez pas peur, j'espère ?

Bertuccio ramassa la lanterne et obéit. La porte [illegible] ouvrit, découvrit un ciel blafard, dans lequel la lune s'efforçait [illegible] mer de nuages qui la couvraient de leurs [illegible] sombres, qu'elle illuminait un instant, et qui allaient ensuite [illegible] sombres encore, dans les profondeurs de l'infini.

L'intendant voulut appuyer [illegible]

— Non pas, monsieur, dit [illegible] à quoi bon suivre les allées à moitié une belle pelouse, allons de [illegible]

Bertuccio essuya la sueur [illegible] front, mais obéit ; cependant il continuait de prendre à [illegible]

Monte-Christo, au contraire, appuyait à droite ; arrivé près d'un massif d'arbres, il s'arrêta.

L'intendant n'y [illegible]

— Eloignez-vous, monsieur, s'écria-t-il, éloignez-vous, je vous en supplie ; vous êtes justement à la place...

— A quelle place ?

— A la place même où il est tombé.

---

(1) Voir le *Journal de La Haye*, d'avant-hier.

Depuis quelque temps des habitants de la résidence et des environs étaient sans cesse inquiétés par de nombreux vols et particulièrement des vols de plomb sur les toits. Encore dans la nuit de samedi dernier les voleurs ont enlevé du plomb au théâtre.

Grâce aux actives recherches du commissaire de police Waldeck en cette ville, les principaux voleurs et leurs complices, ainsi qu'un receleur, ont été arrêtés ces jours-ci. Des visites domiciliaires opérées chez les coupables ont fait découvrir le plomb enlevé et beaucoup d'autres objets volés.

— Un affreux assassinat a été commis, il y a quelques jours, sur une vieille femme à Balk. La justice parait être sur les traces du meurtrier présumé; on apprend que ses deux frères viennent d'être arrêtés et conduits dans la prison de Sneek.

Un violent incendie a éclaté cette nuit dans une maison située rue dite *Spuistraat* en cette ville. Malgré les secours les plus actifs, on n'a pu parvenir à sauver le bâtiment qui ne présente plus qu'un monceau de cendres. Les maisons adjacentes ont heureusement été préservées.

Le Roi et le Prince d'Orange, ainsi que les autorités civiles et militaires, se trouvaient sur le lieu de l'incendie, encourageant par leur présence le zèle des pompiers et de tous ceux qui étaient accourus pour porter secours.

Le troisième concert de la Société de *Diligentiâ*, qui aura lieu demain, 24 de ce mois, présente aux personnes qui aiment à encourager le talent un vif intérêt. Les enfants Massart et Mlle Debi, ces jeunes virtuoses dont nous avons annoncé l'arrivée, se feront entendre dans ce concert. M. Léon Massart exécutera sur le violoncelle un *Solo* de Servais et un *Divertissement* de Romberg; le jeune Léopold Massart une *Fantaisie* sur le piano, et Mlle Debi chantera un air de Rossini et un air de Mercadante. On aura aussi le plaisir d'entendre M. Tours de Rotterdam, violoniste de distinction. Un pareil programme présage une bien agréable soirée musicale.

Crise ministérielle en Angleterre.

Ce que tout le monde prévoyait est arrivé : lord John Russell n'a pu trouver dans son parti de quoi composer un ministère qui consentit à affronter les dangers au devant desquels il voulait, lui, marcher résolument et sans crainte. Il a dû renoncer à la tâche qu'il avait acceptée hier, et laisser à des mains plus heureuses l'honneur de tirer le pays de la crise dans laquelle il est engagé.

Cette impossibilité pour une administration *whig*, de se constituer avec quelque chance de durée, cette crainte qu'éprouvent les hommes les plus éminents de ce parti, et qui les fait reculer devant le pouvoir, eux qu'on dit si avides du pouvoir, cette hésitation à accepter un grand principe comme mesure de gouvernement, alors qu'on semblait prêt à l'adopter comme moyen d'opposition, tout cela prouve de plus en plus, comme nous l'avons dit hier, que le parti *whig* n'a pas de profondes racines dans le pays; qu'il n'ose pas, de peur de se laisser entraîner comme un homme qui n'a pas de principe sur lequel il puisse s'appuyer, qu'il n'ose pas se mettre à la tête du mouvement populaire qui seul aurait pu le faire venir au pouvoir.

Ce n'est donc pas parce que sir Robert Peel n'a pas cru devoir promettre son concours à lord John Russell, que celui-ci n'a pu former un cabinet. Ce n'est pas non plus la crainte de ne pas avoir la majorité dans les chambres, ni celle de voir sortir des élections générales un parlement hostile. C'est la reculade des hommes de son propre parti qui a neutralisé tous ses efforts et qui l'a forcé de quitter la partie avant qu'elle fût sérieusement engagée.

« Les amis de lord John Russell, dit à ce propos le *Standard*, ne s'en cachent pas; ils ont été effrayés de l'étendue et de la hardiesse des plans de lord John Russell. Le fait est que, pour beaucoup de gens, la liberté de commerce est, comme une bataille, une baleine, ou un volcan, une fort belle chose de loin, mais qui n'excite pas lorsqu'on s'en approche d'un peu près, des sensations très-agréables. »

En vérité, le parti *whig*, parce qu'il a donné la réforme à l'Angleterre, croit qu'il peut éternellement se reposer sur les lauriers qu'il a conquis alors et se croiser les bras dans une immobilité complète. Il croit, par exemple, que remplaçant aux affaires un homme qui, comme sir Robert Peel, a pris l'initiative de mesures aussi utiles qu'elles étaient hardies, il ne lui faudrait pas déployer plus d'activité encore et montrer plus de hardiesse pour le faire oublier.

Lord John Russell en avait jugé autrement, lorsque, secouant les langes de l'éternelle enfance de son parti, il avait compris que le seul parti qu'il pût tirer de la situation, était de se jeter à corps perdu dans l'agitation et de s'en faire le chef; cette conduite était la seule convenable pour un parti qui aspire à gouverner, mais qui n'a de point d'appui que celui que le hasard ou les circonstances lui donnent; aussi personne aujourd'hui ne songe à blâmer lord John Russell de n'avoir pas réussi; la faute n'en est pas à lui, mais à ceux qui n'ont pas voulu le suivre dans les voies de sa politique aventureuse.

Le ministère Russell, sans l'abolition des lois sur les céréales, eût été un non-sens. Les chefs de l'agitation auraient eu le droit de traiter de mauvaise plaisanterie toute modification à ces lois qui n'eût pas été leur abolition absolue, immédiate. Car le ministère ne serait arrivé au pouvoir que sur les bras de la *ligue*, porté en quelque sorte par le flot populaire que cette association a soulevé. Mais il n'en serait pas de même d'un ministère, formé par sir Robert Peel avec des éléments plus flexibles que ceux qui composaient son ancien cabinet. Un pareil ministère aurait le droit de consulter les Chambres, de consulter le pays, de discuter l'opportunité de telle ou telle mesure, car son chef n'a pas proclamé *à priori*, comme l'a fait lord John Russell, que l'abrogation de la loi des céréales est une mesure urgente et essentielle. Un pareil ministère pourrait proposer à cette législation telles modifications que les circonstances ont rendues nécessaires, sans pour cela bouleverser tout un système, et qui pis est, porter le fer au cœur des plus précieux intérêts du pays. En agissant ainsi, il ne courrait pas le risque qu'on l'accusât d'inconséquence, il qu'on le traitât non plus comme ces empiriques qui ont toujours un remède prêt pour tous les genres de maladies.

S'il est vrai que le pays tout entier se prononce pour une mesure radicale, ce fait ne peut manquer de ressortir des élections générales qui auront lieu, paraît-il, en tout état de cause, avant quelques mois. Le pays sera ainsi virtuellement consulté, et, s'il se prononce dans ce sens, le parlement et le gouvernement n'auront plus qu'à exécuter ses volontés. Jusque-là il y a témérité de dire que le pays réclame telle mesure parce que dans quelques *meetings* plus ou moins nombreux des orateurs plus ou moins éloquents, en flattant des instincts toujours prêts à s'émouvoir, ont excité une sympathie bruyante, un enthousiasme universel dans leurs auditoires. Lorsque deux grands intérêts sont en présence, il ne faut pas, parce que les clameurs qui viennent d'un côté sont bruyantes et solennelles, sacrifier l'un des deux intérêts à l'autre, en ne se décidant que sur ce seul motif. La classe industrielle est de sa nature, plus vive, plus remuante que la classe agricole. Elle aime l'agitation, elle s'y plaît, ce mouvement perpétuel de bras et de machines qu'elle fait agir la rend familière à ces commotions populaires dont elle ne craint pas les suites. Il n'en est pas de même dans les campagnes; là, tout est calme. On s'y occupe plus du labour que des questions politiques, on se désigne plus facilement aux souffrances du besoin parce qu'on est plus sobre et qu'on a moins de besoins à satisfaire. Si la population agricole voulait faire des contre-démonstrations, si elle voulait tenir des *meetings*, ces démonstrations, ces *meetings* seraient bien plus importants par le nombre que ceux que provoque aujourd'hui la *ligue*. Cette population de plus de 5 millions d'individus qui vit des travaux des champs, vaut bien aussi la peine qu'on s'occupe d'elle, et si ces 5 millions d'individus ne veulent pas l'abolition des lois qui protégent leur industrie, ne doit-on pas mettre leurs vœux dans la balance.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir en terminant à la question ministérielle, le rappel de sir Robert Peel à Windsor n'a surpris personne, et s'il est beaucoup de gens qui le vissent revenir avec regret au pouvoir, la grande masse de la nation a confiance en son habileté comme en son patriotisme.

Voici ce que nous lisons dans le *Morning-Chronicle* :

« Depuis le premier moment de la retraite de sir Robert Peel, nous n'avons cessé d'insister sur les nombreuses et sérieuses difficultés que rencontrait la formation d'un ministère libéral. En présence de ces obstacles les besoins absolus du service public pouvaient seuls engager lord John Russell à entreprendre la tâche dont on proposait de le charger. A moins qu'il ne comptât sur l'appui cordial des chefs de l'ancienne administration et sur la coopération généreuse et sincère de la totalité de son propre parti, il était évident qu'il ne pouvait espérer former une administration viable, et même avec l'appui de ce parti il était fort douteux que Sa Seigneurie pût avoir assez d'espoir pour entreprendre de lutter contre les difficultés de la crise actuelle. Ce n'est qu'à mesure que la formation d'un cabinet avance que les difficultés apparaissent complétement, et il n'est pas certain du tout qu'elles n'auront pas pour résultat d'obliger lord John Russell à abandonner la mission qu'il avait entreprise. Si le pays exige qu'on lui apprenne pourquoi dans un pareil moment sir Robert Peel a brisé son gouvernement fort, on peut en être persuadé, il voudra également qu'on lui dise pourquoi lord John Russell n'a pas réussi, si cela arrive malheureusement, à former un gouvernement. »

Le *Standard* fait connaître, de son côté, le départ de sir R. Peel pour Windsor, où il a été mandé par la reine; puis il ajoute :

« Avant de quitter Londres, l'ex-premier lord de la trésorerie a eu une longue conférence avec quelques-uns de ses anciens collègues. Le marquis de Lansdowne, qui s'était occupé avec lord John Russell de la formation du cabinet *whig*, est parti ce matin pour son domaine de Bowood. »

— Le *Globe* (journal du soir) encore plus formel et plus explicite que ses confrères du matin, dit :

« Nous savons de source certaine que lord John Russell a eu ce matin une audience de la reine, à laquelle il a exposé les difficultés insurmontables qu'il a rencontrées, en ce qui concerne la formation d'une nouvelle administration, et que S. M. a de nouveau fait appeler auprès d'elle sir Robert Peel.

» Ainsi donc l'espoir de voir se former un ministère ayant pour chef lord John Russell, est déçu pour le moment, et le noble lord a cru devoir renoncer à la mission dont il s'était chargé la veille.

» Sir Robert Peel est parti de Londres cette après-midi pour Windsor, par le chemin de fer du Great-Western. »

La seconde chambre du royaume de Saxe, dans sa séance du 15, a discuté le rapport de sa commission concernant l'affaire de l'adresse en réponse au discours du trône et a adopté à la majorité de 71 voix contre 31, la proposition de la majorité de sa commission de ne pas adhérer aux modifications adoptées par la chambre haute au projet d'adresse, de mettre de côté le projet voté par celle-ci, et enfin de ne plus revenir sur la question de l'adresse en général.

La chambre a ensuite adopté, à l'unanimité, une autre proposition de sa commission, tendant à soumettre au tribunal des états la question de savoir si chaque chambre a le droit de présenter une adresse à elle seule et de discuter enfin cette question lors de la prochaine discussion du règlement des chambres. Le tribunal des états est une sorte de commission législative permanente qui siége dans l'intervalle des sessions et qui est chargée de surveiller l'exécution des mesures adoptées par les chambres; elle se compose d'un certain nombre de membres des deux chambres et de quelques commissaires du gouvernement.

L'affaire des droits du Sund va entrer dans une nouvelle phase. Les négociations entre le Danemarck et la Prusse seront reprises, sous peu, à Berlin. On dit que le chef du bureau de commerce de Danemarck se rendra dans cette capitale, pour suivre les négociations au nom du gouvernement danois.

Des nouvelles de Madrid du 16, arrivées par voie extraordinaire, annoncent que M. Castro y Orosco, proposé par le ministère, a été élu président par 74 voix, contre 58 données à M. Pacheco, candidat de l'opposition. Trois des quatre vice-présidents appartiennent au parti ministériel; le quatrième est M. Salamanca, candidat de l'opposition.

Le gouvernement français attend encore de faire publier des rapports d'Afrique. Les opérations qu'ils dégrisent sont antérieures aux nouvelles que nous avons reçues hier et dont nous donnons plus loin le résumé.

D'après les dernières nouvelles, le maréchal et le général Lamoricière, s'avançant chacun de leur côté, allaient agir simultanément contre les Sdamas, dans le sud-est du cercle de Mascara.

On ne donne point de nouvelles d'Abd-el-Kader depuis son

— Mon cher monsieur Bertuccio, dit Monte-Christo en riant, revenez à vous, je vous y engage, nous ne sommes pas ici à Sartelle, ou à Corte. Ceci n'est point un maquis, mais un jardin anglais, mal entretenu, j'en conviens, mais qu'il ne faut point calomnier pour cela.

— Monsieur, ne restez pas là, ne restez pas là, je vous en supplie!

— Je crois que vous devenez fou, maître Bertuccio, dit froidement le comte; si cela est, prévenez-moi, car je veux faire enfermer dans quelque maison de santé avant qu'il n'arrive un malheur.

— Mais, Excellence, dit Bertuccio en secouant la tête et en joignant les mains avec une attitude qui eût fait rire le comte si des pensées d'un intérêt supérieur ne l'eussent captivé en ce moment et rendu fort attentif aux moindres expansions de cette conscience timorée, hélas! Excellence, le malheur est arrivé.

— Monsieur Bertuccio, dit le comte, je suis fort aise de vous dire que tout en gesticulant, vous tordez les bras, et que vous roulez des yeux comme un possédé du corps duquel le diable ne veut pas sortir; or, j'ai presque toujours remarqué que le diable le plus entêté à rester à son poste, c'est le remords. Je vous savais Corse, je vous savais sombre et ruminant toujours quelque sombre histoire de vendetta, et je vous passais cela en Italie, parce qu'en Italie ces sortes de choses sont de mise; mais en France on trouve généralement l'assassinat de fort mauvais goût; il y a des gendarmes qui s'en occupent, des juges qui le condamnent et des échafauds qui le vengent.

Bertuccio joignit les mains, et comme en exécutant ces différentes évolutions, il ne quittait point sa lanterne, la lumière éclaira son visage bouleversé.

Monte-Christo examina un instant de même cet œil qui à Rome il avait examiné le supplice d'Andrea; puis, d'un ton de voix qui fit courir un nouveau frisson par le corps du pauvre intendant :

— L'abbé Busoni m'avait donc menti, dit-il, lorsque après son voyage en France, en 1829, il vous envoya vers moi, muni d'une lettre de recommandation, dans laquelle il me recommandait vos précieuses qualités. Eh bien! je vais écrire à l'abbé; je le rendrai responsable de son protégé, et je saurai sans doute ce que c'est que toute cette affaire d'assassinat. Seulement je vous préviens, monsieur Bertuccio, que lorsque je vis dans un pays, j'ai l'habitude de me conformer à ses lois, et que je n'ai pas envie pour vous de me brouiller avec la justice de France.

— Oh! ne faites pas cela, Excellence; je vous ai servi fidèlement, n'est-ce pas? s'écria Bertuccio au désespoir; j'ai toujours été honnête homme, et j'ai même, le plus que j'ai pu, fait de bonnes actions.

— Je ne dis pas non, reprit le comte; mais pourquoi diable êtes-vous agité de la sorte? C'est mauvais signe; une conscience pure n'amène pas tant de pâleur sur les joues, tant de fièvre dans les mains d'un homme...

— Mais, monsieur le comte, reprit en hésitant Bertuccio, ne m'avez-vous pas dit vous-même que M. l'abbé Busoni, qui a entendu ma confession dans les prisons de Nîmes, vous avait prévenu, en m'envoyant chez vous, que j'avais un lourd reproche à me faire?

— Oui, mais comme il vous adressait à moi en me disant que vous feriez un excellent intendant, j'ai cru que vous aviez volé, voilà tout!

— Oh! monsieur le comte! dit Bertuccio avec effroi.

— Oh que, comme vous êtes Corse, vous n'ayez pu résister au désir de faire une peau, comme on dit dans votre pays par antiphrase, quand on contrarie ou on défait une.

— Eh bien! oui, monseigneur, oui, mon bon seigneur, c'est cela, s'écria Bertuccio en se jetant aux genoux du comte; oui, c'est une vengeance, je le jure, une simple vengeance.

— Je comprends, mais ce que je ne comprends pas, c'est que ce soit cette maison justement qui vous galvanise à ce point.

— Mais, monseigneur, n'est-ce pas bien naturel, reprit Bertuccio, puisque c'est dans cette maison que la vengeance s'est accomplie?

— Quoi, la maison?

— Oh! monsieur, elle n'était pas encore à vous, répondit naïvement Bertuccio.

— Mais à qui donc était-elle? à M. le marquis de Saint-Méran, nous a dit, je crois, le concierge. Que diable avez-vous donc à vous venger du marquis de Saint-Méran?

— Oh! ce n'était pas de lui, monsieur, c'était d'un autre.

— Voilà une étrange rencontre, dit Monte-Christo paraissant céder à ses réflexions, que vous vous retrouviez comme cela par hasard, sans préparation aucune, dans une maison où s'est passée une scène qui vous donne de si affreux remords.

— Monsieur, dit l'intendant, c'est la fatalité qui mène tout cela, j'en suis bien sûr! d'abord vous achetez une maison juste à Auteuil, cette maison est celle où j'ai commis un assassinat; vous descendez au jardin, juste par l'escalier où il est descendu, vous vous arrêtez, juste à l'endroit où il reçut le coup; à deux pas sous ce platane était la fosse où il venait d'enterrer l'enfant; tout cela n'est pas du hasard, non, car en ce cas le hasard ressemblerait trop à la Providence.

— Eh bien! voyons, monsieur le Corse, supposons que ce soit la Providence; je suppose toujours tout ce qu'on veut, mais, d'ailleurs, aux esprits malades, il faut faire des concessions. Voyons, rappelez vos esprits et racontez-moi cela.

— Je ne l'ai jamais raconté qu'une fois, monsieur, et c'était à l'abbé Busoni. De pareilles choses, ajouta Bertuccio en secouant la tête, ne se disent que sous le sceau de la confession.

— Alors, mon cher Bertuccio, dit le comte, vous trouverez bon que je vous renvoie à votre confesseur; vous vous ferez avec lui chuchoter un bon moment et vous causerez de vos secrets. Mais moi, j'ai peur d'un hôte effrayé par de pareils fantômes; je n'aime pas que mes gens n'osent point se promener le soir dans mon jardin. Puis je vous avoue que je serais peu curieux de quelque visite de commissaire de police, de quelque enquête, car vous savez cela, on ne tribunal en Italie on ne paye la justice que si elle se tait, mais en France on ne la paye au contraire que quand elle parle. Peste! je vous croyais bien un peu Corse, beaucoup contre-bandier, fort habile intendant, mais je vois que vous avez encore d'autres cordes à votre arc. Voilà qui est plus grave, monsieur Bertuccio.

— Oh! monseigneur! monseigneur! s'écria l'intendant frappé de terreur à cette menace; oh! s'il ne tient qu'à cela pour que je demeure à votre service, je parlerai, je dirai tout; et si je vous quitte, eh bien, alors ce sera pour aller chercher l'échafaud!

— C'est différent alors, dit Monte-Christo; mais si vous voulez mentir, réfléchissez-y mieux, vaut que vous ne parliez pas du tout.

— Non, monsieur! je vous le jure sur le salut de mon âme, je vous dirai tout! car l'abbé Busoni lui-même n'a su qu'une partie de mon secret. Mais d'abord, je vous en supplie, éloignez-vous de ce platane; tenez, la lune va blanchir ce nuage, et là, placé comme vous l'êtes, enveloppé de ce manteau qui me cache votre taille et qui ressemble à celui de M. de Villefort...

— Comment! s'écria Monte-Christo, c'est M. de Villefort?...

— Votre Excellence le connaît?

— L'ancien procureur du roi de Nîmes?

— Oui.

— Qui avait épousé la fille du marquis de Saint-Méran?

— Oui.

— Et qui avait dans le barreau la réputation du plus honnête, du plus sévère, du plus rigide magistrat?

— Eh bien, monsieur, s'écria Bertuccio! cet homme à la réputation irréprochable?...

— Oui.

— C'était un talaïne.

— Bah! dit Monte-Christo, impossible.

— Cela est pourtant comme je vous le dis.

— Ah! vraiment! dit Monte-Christo, et vous en avez la preuve?

— Je l'avais du moins.

— Et vous l'avez perdue, maladroit?

— Oui; mais en cherchant bien, on peut la retrouver.

— En vérité! dit le comte, contez-moi cela, monsieur Bertuccio! car cela commence véritablement à m'intéresser.

Et le comte, en chantonnant un petit air de la *Lucia*, alla s'asseoir sur un banc, tandis que Bertuccio le suivait en rappelant ses souvenirs.

retour dans l'ouest. L'émir doit se trouver actuellement du côté de Saïda et près du pays des Sdamas. Comme il n'agit que par courses rapides et par coups de main imprévus, pour se retirer toujours à l'approche des colonnes françaises, il devient très-difficile de former un plan d'opérations contre un ennemi qui n'en a lui-même aucune, et dont l'armée se compose d'une multitude de tribus disséminées sur un grand espace et s'insurgeant de toutes parts à son appel.

La cause du retard qu'éprouvent les mesures de réforme que devait prendre le nouveau prince-évêque du diocèse de Breslau, après son intrônisation et qu'on attend de son caractère énergique, est surtout dans l'ordre, qu'il aurait reçu de Rome, de n'agir qu'avec la plus grande prudence possible. Néanmoins des mesures très importantes sont préparées, et notamment l'abolition de tous les droits de casuel sera décidée dans un avenir très peu éloigné.

On a reconnu tant dans l'église protestante que dans l'église catholique, qu'il était temps de faire cesser l'abus par lequel les actes les plus graves et les plus solennels de la vie sont frappés d'un impôt et sont mis sur le même pied qu'une marchandise. Au commencement de l'année prochaine une commission mixte, composée de fonctionnaires de l'état et de représentants des deux cultes, se réunira pour aviser aux moyens d'abolir cet abus. Le haut clergé, qui a été consulté, s'est unanimement prononcé en faveur de cette mesure, toutes les fois que la simple assistance du prêtre est demandée sans pompe extérieure, c'est-à-dire sans frais pour l'église.

Le prince-évêque veut en outre prendre des mesures efficaces pour améliorer l'état de la faculté de théologie de l'université de Breslau, et donner une nouvelle impulsion à l'instruction du clergé. On rapporte que le prélat, rencontrant quelque opposition de la part du ministre des cultes pour nommer des titulaires à quelques chaires de théologie vacantes depuis assez longtemps, lui aurait répondu : Il m'est impossible de croire que la Prusse veuille abrutir les catholiques en leur ôtant les moyens d'instruction supérieure.

Le paupérisme en Belgique.

Dans la séance du 20 de ce mois, dans la chambre des représentants, M. Rodenbach a appelé l'attention du gouvernement et de la chambre sur les progrès du paupérisme. M. Rodenbach a fait de la misère qui règne dans les Flandres, le plus effrayant tableau ; il demande que le gouvernement partage dans ces malheureuses provinces les deux millions votés dans la dernière session et de l'emploi desquels on ne rend pas compte. Il demande également que si le gouvernement ne peut, par des motifs politiques, faire immédiatement connaître les clauses du traité conclu avec la France, il donne tout au moins l'assurance que ce traité est favorable à la Belgique. Cette assurance immédiate est nécessaire au repos des provinces qui attendent avec anxiété le résultat des négociations commerciales entre la France et la Belgique, et cette attente est une angoisse de plus qui vient se joindre à toutes les inquiétudes, à tous les maux dont les ouvriers de l'industrie linière souffrent en ce moment.

Dans la séance suivante M. Rodenbach a de nouveau pris la parole sur le même sujet et a cru devoir ajouter quelques mots à ce qu'il avait dit la veille de l'extrême misère des deux Flandres. Il a reçu aujourd'hui même des nouvelles dont il résulte que le mal s'aggrave de jour en jour. Aujourd'hui même on a été obligé de fermer les portes de Bruges, d'y placer la force armée pour repousser les masses de malheureux qui veulent se rendre dans la ville, et qu'il a fallu faire reconduire dans leurs villages par la gendarmerie.

Il demande que le gouvernement prenne des mesures énergiques pour remédier à un état de choses aussi déplorable. Il déclare que le devoir du gouvernement est de donner au peuple du travail ou du pain. Il demande au gouvernement des explications sur l'usage qu'il entend faire des deux millions mis à sa disposition. Il s'élève contre l'idée qui a été mise en avant de faire des prêts aux communes, car, dit-il, les communes sont déjà ruinées par les dépôts de mendicité, et dès lors il est impossible de leur imposer de nouvelles charges ; ce sont des dons qu'il faut faire aux communes et non pas des prêts.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de Paris :

Des troubles ont encore eu lieu, jeudi, au cours de M. Lenormand. Quelques étudiants ont du être expulsés de la salle. Des groupes se sont ensuite formés sur la place de la Sorbonne, et la force armée les a dispersés. Quand le calme a été rétabli, M. Lenormand a repris sa leçon, qu'il a achevée sans soulever de nouveaux orages, excepte, dit le *Constitutionnel*, quand, à propos de Louis-le-Débonnaire et du pape Grégoire IV, il réclama pour la papauté le droit d'admonester et de détrôner les rois, et quand parlant de la lutte commencée au dix-huitième siècle par Voltaire et Rousseau, et continuée par leurs disciples, il prédit l'anéantissement de toute *secte* qui croyait pouvoir se passer de religion.

— Au nombre des projets de lois qui seront présentés à la chambre des députés en France, à la prochaine session, un des plus importants est, sans contredit, celui qui a pour objet la création d'une caisse générale de secours mutuels pour la classe ouvrière. M. le ministre de l'intérieur, qui depuis longtemps prépare le projet, s'est fait rendre un compte détaillé des diverses associations formées en France par plusieurs corps de métiers, des statuts de ces associations et de leurs moyens de répartition des secours. Tous les documents qui lui sont parvenus à ce sujet, et qui sont en grand nombre, ont été remis à M. le comte Molé, chargé d'étudier cette grande question et de faire un rapport sur la possibilité d'application de ce projet.

— Samedi était le jour fixé pour l'adjudication de la concession des chemins de fer de Paris à Lyon et de Creil à Saint-Quentin. Après avoir vu, quant au premier, les dix-neuf compagnies qui ont existé un moment se réduire seulement à une seule, voilà que la concession n'a pas été accordée, parce que le *maximum* de durée fixé par le gouvernement s'est trouvé dépasser de quelques mois celui proposé par la compagnie. Il en a été tout différemment de la ligne de Creil à Saint-Quentin. Les chambres avaient admis un *maximum* de 75 ans, et la compagnie Rothschild, qui, de reste, voulait l'avoir à tout prix, s'est contentée d'une concession au-dessous de 25 ans. Le rabais a paru néanmoins si considérable que les actions du chemin de fer, dans lequel la nouvelle entreprise vient se fondre, en ont éprouvé une baisse assez sensible.

— La situation commerciale du marché d'Anvers s'est un peu améliorée la semaine dernière sous le rapport des transactions. Les cafés, principalement le Brésil, ont fixé l'attention des acheteurs : environ 3,600 balles de cette sorte ont trouvé preneurs à divers prix, selon la qualité. On a fait à la bourse environ 3,500 balles St-Domingue à prix divers ; il était depuis quelques jours complétement délaissé : 600 balles Java, d'ordinaire à blanchâtre régulier, ont été placées de 23 1/2 à 27 cents. Les cuirs ont aussi éprouvé un débouché plus suivi : près de 6,000 pièces, dont 4,600 Buenos-Ayres secs et 350 de salés ont été réalisés cette semaine à divers prix. Il ne s'est vendu en cotons que 5 à 600 balles pour la consommation. Le marché s'est clos faible et l'article est offert. Les avis de Liverpool sont très-calmes. A la vente publique de tabac, qui a eu lieu mardi dernier, 300 boucauts Virginie et Kentucky sain ont été adjugés, mais à des prix réduits. Après la vente, on a encore traité de la main à la main environ 200 boucauts Virginie et quelques boucauts côtes. En résumé, la situation de cette feuille se présente d'une manière moins favorable qu'avant la vente. Une autre vente publique, composée de deux fortes parties de bois de Cèdre et d'Acajou, n'a donné aucun résultat par suite des prétentions élevées des vendeurs. Le Campêche continue à jouir d'une demande assez suivie ; presque toutes les parties qui arrivent sont vendues avant le déchargement ou à quai, à des prix qui, du reste, n'offrent point de variation. Le riz continue à baisser et ne rencontre point d'acheteurs. Les sucres bruts sont toujours dans le *statu quo* le plus complet ; il en est à peu près de même pour les raffinés, auxquels les acheteurs ne paraissent toucher qu'avec la plus extrême réserve. Les huiles de baleine et autres, les alcalis et les épices sont dans le même état d'abandon. Les graines oléagineuses n'offrent point d'affaires.

— Dans un de ses derniers numéros, le journal de Trieste, *le Lloyd Austriaco*, contient une lettre de Venise dans laquelle se trouve la description suivante de l'immense pont jeté sur les lagunes de cette ville et qui la relie au continent :

« Aujourd'hui Venise tend un bras ami à la terre sa sœur, de laquelle tant de siècles l'avaient séparée. C'est une œuvre grandiose et digne de la patrie de ces doges et de ces patriciens qui savaient changer leur or en marbre précieux et en monuments indestructibles qui font encore l'embellissement et l'honneur de leur patrie. Dans peu, Venise, cette reine déchue de l'Adriatique, tendant une main à Milan par le chemin de fer, et l'autre à Trieste par les bateaux à vapeur, non seulement verra reparaître son ancienne prospérité, mais encore elle contribuera à resserrer les liens de fraternité qui doivent unir les habitants de ces pays, en confondant leurs intérêts, leurs industries et leur commerce.

» La longueur totale de ce pont est de 3,605 mètres 16 centimètres sur 9 de large. Il se compose de deux culées ayant chacune 20 mètres de long, d'une grande place large de 40 mètres sur 136 de longueur qui se trouve au milieu du pont, de quatre petites places de 100 mètres chacune, de trente-six grandes piles doubles, dont douze de 14 mètres 21 centimètres, et vingt-quatre moyennes de 9 mètres 34 centimètres ; de cent quatre-vingts piles simples de 2 mètres 12 centimètres chacune, qui soutiennent les arches ; de douze piles adossées aux places et aux culées, et enfin de deux cent vingt-deux arches. Le parapet ou garde-fou est en pierres de taille d'Istrie, dans lesquelles on a ménagé un canal pour l'aqueduc qui doit conduire l'eau à Venise. Pour la construction de ce pont il a fallu 80,000 pieux, 21 millions de briques, 1 million 200,000 pierres de taille, et pendant toute la durée de ce travail, plus de mille ouvriers ont été occupés tous les jours. La lettre porte que la dépense ne s'est élevée qu'à 2 millions de florins. Nous croyons qu'il y a erreur : une œuvre si colossale a dû coûter bien davantage. »

— On lit dans le *Courrier des États-Unis* du 27 novembre :

« Il s'organise de toutes parts des Compagnies pour établir un réseau de télégraphes électriques sur toute la surface de l'Union. Un seul fabricant du New-Jersey a soumissionné la fourniture des fils de cuivre pour une longueur de 1,107 milles, savoir :

New-York à Philadelphie	150 milles.
Boston à Lowell	26 —
Buffalo à Lockport	30
Utica à Little Falls	20
Harrisbourg à Lancaster	39
New-York à Buffalo	450
Philadelphie à Baltimore	150
New-York à Boston	240
Total	1,107

— On écrit de Bruxelles :

Les mendiants deviennent de plus en plus hardis ; vendredi une femme s'introduisit dans les bureaux de plusieurs administrations publiques et implora la charité des employés ; elle s'est rendue aux archives du royaume et est même allée mendier jusqu'aux salles des cours d'instruction ; c'était se mettre littéralement dans la gueule du loup. « Vas ! a dit le gendarme de service, faut avoir le diable au corps, voici de quoi vous loger et nourrir gratuitement, » et en disant ces mots il la plaça entre deux de ses camarades qui surveillait.

— Une jeune fille âgée de dix-huit ans, Gabrielle Ribier, domestique, d'une physionomie agréable et qui dénote de l'intelligence, a comparu le 10 de ce mois devant la cour d'assises de l'Yonne en France, sous l'accusation de cinq tentatives d'incendie.

La fille Ribier fut mise en état d'arrestation le 28 avril, le procureur du roi et le juge d'instruction se transportèrent à Coursan, et, en leur présence, l'accusée finit par s'avouer coupable de toutes les tentatives d'incendie commises dans l'intérieur de la maison Cliquet. Pressée de désigner ceux qui avaient pu la pousser à ce crime, la fille Ribier désigna successivement différentes personnes ; mais l'instruction constata bientôt que ces accusations étaient fausses, et que l'accusée avait cherché à égarer la justice par des délations mensongères.

Les dépositions des témoins ont confirmé les principaux faits de l'accusation.

M. de Boutin, procureur du roi, tout en reconnaissant qu'aucune des personnes que l'accusée a signalées comme ses complices par provocation, ne peut être soupçonnée de cette infamie, a déclaré que, dans sa conviction, cette jeune fille a servi d'instrument aux desseins criminels de quelque autre personne qu'on n'a pu découvrir. Rien n'indique, du reste, qu'elle n'ait pas compris la gravité de son crime et qu'elle n'ait pas agi en pleine liberté ; elle doit en supporter l'expiation, sauf au jury à admettre des circonstances atténuantes.

M. Chérest a présenté la défense de l'accusée.

Bertuccio resta debout devant lui.

— D'où monsieur le comte désire-t-il que je reprenne les choses? demanda Bertuccio.

— Mais d'où vous voudrez, dit Monte-Christo, puisque je ne sais absolument rien.

— Je croyais cependant que M. l'abbé Busoni avait dit à Votre Excellence...

— Oui, quelques détails sans doute, mais sept ou huit ans ont passé là-dessus, et j'ai oublié tout cela.

— Alors je puis donc, sans crainte d'ennuyer Votre Excellence?...

— Allez, monsieur Bertuccio, allez, vous me tiendrez lieu de journal du soir.

— Les choses remontent à 1815.

— Ah oui, du temps de Napoléon, ce monstre d'Ogre de Corse.

— Non, monsieur, et cependant les moindres détails me sont aussi présents à la mémoire que si nous étions seulement au lendemain. J'avais un frère, un frère aîné, qui était au service de l'empereur. Il était devenu lieutenant dans un régiment composé entièrement de Corses. Ce frère, c'était mon unique soutien, nous étions restés orphelins, moi à cinq ans, lui à dix-huit ; il m'avait élevé comme si j'eusse été son fils. En 1814, sous les Bourbons, il s'était maintenu lieutenant ; l'empereur revint de l'île d'Elbe, mon frère reprit aussitôt du service, et fut grièvement blessé à Waterloo, il se retira avec l'armée derrière la Loire.

— Mais c'est l'histoire des Cent-jours que vous me faites-là, monsieur Bertuccio, dit Monte-Christo, et elle est déjà faite si je ne me trompe.

— Excusez-moi, Excellence, mais ces premiers détails sont nécessaires, et vous m'avez promis de la patience.

— Allez! allez! je vous écoute.

— Un jour nous reçûmes une lettre : il faut vous dire que nous habitions le petit village de Rogliano, à l'extrémité du cap Corse ; cette lettre était de mon frère, il nous disait que l'empereur était à Lyon, qu'il revenait de Châteauroux, Clermond-Ferrand, le Puy et Nîmes ; si j'avais quelque argent, il me priait de le lui faire tenir à Nîmes, chez un aubergiste de notre connaissance, avec lequel j'avais quelques relations.

— De contrebande? reprit Monte-Christo.

— Eh! mon Dieu! monsieur le comte, il faut bien vivre.

— Certainement ; continuez donc.

J'aimais tendrement mon frère, je vous l'ai dit, Excellence, aussi je résolus non pas de lui envoyer l'argent, mais de le lui porter moi-même. Je possédais un millier de francs, j'en laissai cinq cents à Assunta, c'était ma belle-sœur ; je pris les cinq cents autres, et je me mis en route pour Nîmes. C'était chose facile, j'avais ma barque, un chargement à faire, mon patron secondait mon projet.

Mais le chargement fait, le vent devint contraire, de sorte que nous fûmes quatre ou cinq jours sans pouvoir entrer dans le Rhône. Enfin nous y parvînmes ; nous remontâmes jusqu'à Arles, je laissai la barque entre Bellegarde et Beaucaire, et je pris le chemin de Nîmes.

— Nous arrivons, n'est-ce pas?

— Oui, monsieur, croyez-moi ; mais, comme Votre Excellence le verra, je ne lui dis que les lambeaux massacrés du Midi. Il y avait là deux ou trois brigands qu'on appelait Trestaillon, Truphemy et Graffan, qui égorgeaient dans les rues tous ceux qu'on soupçonnait de bonapartisme. Sans doute monsieur le comte a entendu parler de ces assassinats?

— Vaguement ; j'étais fort loin de la France à cette époque. Continuez.

— En entrant à Nîmes, on marchait littéralement dans le sang ; à chaque pas on rencontrait des cadavres égorgés ou assassinés, organisés par bandes, tuaient, pillaient et brûlaient.

A la vue de ce carnage, un frisson me prit, non pas pour moi, moi, simple pêcheur corse, je n'avais pas grand'chose à craindre, mais pour mon frère, le temps n'était notre bonheur pas plus à nous autres contrebandiers, mais pour mon frère, pour mon frère soldat de l'empire, revenant de l'armée de la Loire avec son uniforme et ses épaulettes, et qui par conséquent avait tout à craindre.

Je courus chez notre aubergiste, mes pressentiments ne m'avaient pas trompé ; mon frère était arrivé la veille à Nîmes, et, à la porte même de celui à qui il venait demander l'hospitalité, il avait été assassiné.

Je fis tout au monde pour connaître les meurtriers, mais personne n'osa me dire leurs noms, tant ils étaient redoutés. Je songeai alors à cette justice française dont on m'avait tant parlé, qui ne redoute rien, elle, et je me présentai chez le procureur du roi.

— Et ce procureur du roi se nommait Villefort? demanda négligemment Monte-Christo.

— Oui, Excellence ; il venait de Marseille, où il avait été substitut. Son zèle lui avait valu de l'avancement. Il était un des premiers, disait-on, qui eussent annoncé au gouvernement le débarquement de l'île d'Elbe.

— Donc, reprit Monte-Christo, vous vous présentâtes chez lui?

— Monsieur, lui dis-je, mon frère a été assassiné hier, dans les rues de Nîmes, je ne sais point par qui, mais c'est votre mission de le savoir. Vous êtes ici le chef de la justice, et c'est à la justice de venger ceux qu'elle n'a pas su défendre.

— Et qu'était votre frère? demanda le procureur du roi.

— Lieutenant au bataillon corse.

— Un soldat de l'usurpateur, alors?

— Un soldat des armées françaises.

— Eh bien! répliqua-t-il, il s'est servi de l'épée et il a péri par l'épée.

— Vous vous trompez, monsieur ; il a péri par le poignard.

— Que voulez-vous que j'y fasse? répondit le magistrat.

— Mais je vous l'ai dit : je veux que vous le vengiez.

— Et de qui?

— De ses assassins.

— Est-ce que je les connais, moi?

— Faites les chercher.

— Pourquoi faire? Votre frère aura sans doute quelque querelle et se sera battu en duel. Tous ces maudits soldats se portent à des excès qui leur réussissaient sous l'empire, mais qui tournent mal pour eux maintenant ; or, nos gens du Midi n'aiment ni les soldats ni les excès.

— Monsieur, repris-je, ce n'est pas pour moi que je vous prie, je pleurerai sur le moment, je me vengerai ensuite ; mais mon pauvre frère avait une femme. S'il m'arrivait malheur à moi-même, cette pauvre créature mourrait de faim, car le travail seul de mon frère la faisait vivre. Obtenez pour elle une petite pension du gouvernement.

— Chaque révolution a ses catastrophes, répondit M. de Villefort ; votre frère a été victime de celle-ci, c'est un malheur, et le gouvernement ne doit rien à notre famille pour cela. Si nous avions à juger toutes les vengeances que les partisans de l'usurpateur ont exercées contre les partisans du roi, quand à leur tour ils disposaient du pouvoir, votre frère serait peut-être aujourd'hui condamné à mort. Ce qui s'accomplit est chose toute naturelle, car c'est la loi des représailles.

— Eh quoi! monsieur, m'écriai-je, il est possible que vous me parliez ainsi, vous, un magistrat!

— Tous ces Corses sont fous, ma parole d'honneur, répondit M. de Villefort, et ils croient encore que leur compatriote est empereur. Vous vous trompez de temps, mon cher ; il fallait venir il y a deux mois. Aujourd'hui il est trop tard, allez-vous-en donc, et si vous ne vous en allez pas, moi je vais vous faire reconduire.

Je le regardai un instant pour voir si, par une nouvelle supplication, il y avait quelque chose à espérer.

Cet homme était de pierre.

— Eh bien! lui dis-je, je m'en vais, puisque vous connaissez si bien les Corses, vous devez savoir comment ils tiennent leur parole. Vous trouvez qu'on a bien fait de tuer mon frère, qui était bonapartiste, parce que vous êtes royaliste, vous ; eh bien! moi, qui suis bonapartiste aussi, je vous déclare une chose : c'est que je vous poursuivrai, vous, à partir de ce moment, je vous déclare la *vendetta*, monsieur, vous le voulez bien, et gardez-vous de votre mieux ; car la première fois que nous nous trouverons face à face, c'est que votre dernière heure sera venue.

Et là-dessus, avant qu'il fût revenu de sa surprise, j'ouvris la porte et je m'enfuis.

(*La suite à demain.*)

Après une demi-heure de délibération, le jury a déclaré Gabrielle Ribier non coupable ; en conséquence, M. le président a prononcé sa mise en liberté.

— *Un jury introuvable.* — Le célèbre procès de mistriss Polly Bodine, dont les journaux américains ont plusieurs fois entretenu leurs lecteurs depuis deux ans, n'est pas encore près de toucher à sa solution. Jamais drame judiciaire ne mit plus étrangement en relief la mauvaise organisation des tribunaux de ce pays. Polly Bodine, on se le rappelle, est accusée d'avoir assassiné sa belle-sœur et l'enfant de celle-ci, à Staten-Island, et d'avoir voulu ensuite détruire par un incendie les traces de ce meurtre. Deux fois condamnée, elle a deux fois obtenu cassation d'un jugement qui entraînait la peine de mort. Depuis huit jours, on cherche vainement à former un jury pour la juger de nouveau.

Plus de trois mille citoyens ont déjà été appelés devant la cour d'assises, et hier au soir, sur ce nombre, il ne s'en était encore trouvé que neuf dont la conscience fût assez libre de toute prévention contre l'accusée ou en sa faveur, pour qu'on ait cru qu'ils rempliraient avec sincérité leur mission sacrée. Probablement on passera en revue tous les citoyens aptes à remplir les fonctions de juré sans compléter le jury, et force sera de renvoyer Polly Bodine dans quelque comté lointain de l'état où ne soient pas aussi généralement connus les détails et les preuves de son crime. Chaque jour de cette revue coûte 225 dollars (1,015 francs) à la ville de New-York, qui, après avoir déjà payé 1,200 ou 1,500 dollars (6,000 à 7,500 francs) pour les frais du second procès de Polly Bodine, est menacé d'en payer 5 ou 6,000, c'est à dire 25 à 30,000 francs pour l'avortement du troisième.

— Un rhinocéros, exposé rue d'Or à Bruxelles, a mis bas, dans la nuit d'avant-hier, trois petits dont l'un est mort au bout d'une demi-heure ; quant aux deux autres, ils sont très-bien portants, et c'est un spectacle curieux de voir un animal aussi difforme prodiguer les marques de la plus vive tendresse à ses petits. M. Roquet, propriétaire de la ménagerie, a fait cadeau du petit qui est mort, au cabinet d'histoire naturelle de Bruxelles ; la commission a déjà commandé à la Société des verreries de Lodelinsart un énorme bocal en verre pour la conservation de cet embryon monstre, et en attendant, il est conservé dans une barrique d'esprit de vin.

VARIÉTÉS.

DES COLLECTIONS ETHNOGRAPHIQUES.

Nous avons publié, le mois de juin 1842, une lettre adressée par M. de Siebold à M. Jomard, membre de l'Institut de France, au sujet des collections ethnographiques ; voici la réponse que ce savant vient de faire à M. de Siebold :

Monsieur,

Deux ans se sont écoulés depuis que vous avez communiqué au public européen, aux hautes considérations *sur l'utilité des Musées Ethnographiques*, dans une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, honneur auquel je n'avais d'autre titre que ma persévérance, la continuité de mes efforts pour l'établissement en France d'une collection ethnographique et scientifique générale, renfermant les produits des arts et de l'industrie des peuples lointains placés en dehors de la civilisation européenne. Quel a été le résultat de ces deux années d'attente, quelle a été l'influence de l'appel que vous avez fait au public lettré des divers États, aux esprits méditatifs, aux observateurs philosophes, aux gouvernements eux-mêmes ? J'ignore si vous avez été quelque pouvoir inusité de ce genre dans une autre contrée de notre continent, ou peut-être dans les colonies. Mais je regrette de le dire, la question n'a pas fait un pas parmi nous, faute de ressources apparemment, plutôt que faute d'attention ou d'intérêt ; aucune mesure n'a été ordonnée pour commencer l'exécution d'un projet aussi utile, aussi digne de l'état actuel des connaissances, aussi bien en harmonie avec la direction des idées et la tendance des études vers l'histoire des races et celle des progrès de l'esprit humain ; mais je ne puis me persuader que les arguments sans réplique, les puissantes réflexions dont votre lettre abonde, aient laissé indifférents les hommes éclairés et même les hommes d'État philosophes qui ne manquent pas en France.

Attendant toujours que l'autorité supérieure prenne en considération les vues et les idées souvent exposées à cet égard, idées corroborées par la manifestation éclatante sortie de votre plume, craignant cependant encore de nouveaux retards malgré le poids d'un suffrage comme le vôtre, monsieur, malgré l'autorité d'un voyageur qui s'est illustré par ses découvertes et ses longues pérégrinations à l'extrémité orientale du globe, j'ai cru devoir paraître ici en ponctuant l'*essai de classification* auquel vous avez fait allusion. Ce travail, tout imparfait et tout incomplet qu'il est, trouvera, je l'espère, grâce à vos yeux, à cause de la sympathie qui vous a fait venir en aide à l'entreprise, sentiment libéral et généreux, sur l'appui duquel je compte toujours pour le succès. Quand la première idée d'une telle collection m'est venue, j'étais, vous le savez, monsieur, au-delà des cataractes (si ma mémoire ne me trompe, près d'un demi-siècle) : ce fut à la vue de la lyre des Nubiens, la même qu'on a découverte depuis dans la Haute-Éthiopie, la lyre à cinq cordes, dont le corps sonore est la carapace d'une tortue. Voilà donc, me disais-je, la lyre de Mercure retrouvée bien loin du théâtre de la mythologie grecque. Je commençai dès lors une collection, dont je sentais l'utilité pour l'étude de l'homme et de ses diverses races, comme pour apprécier leur degré de civilisation.

Depuis, j'ai vu passer sous mes yeux et se disperser sans fruit nombre de collections ethnographiques, formées d'un point central, qui en rendait toutes les pièces inutiles. Une décision fut prise il y a dix-huit ans, et une autre il y a dix ans, une et l'autre sont restées sans intervention de la signature royale ; mais j'espère ne manquerai pas d'obtenir encore le vôtre), à une pensée à la fois scientifique, patriotique et nationale.

Quel que soit l'issue de ma nouvelle tentative, veuillez, monsieur, agréer cet essai comme une marque de ma vive reconnaissance et de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JOMARD,

Membre de l'Institut de France, ancien commissaire du gouvernement pour la publication de la description de l'Egypte, conservateur-administrateur de la Bibliothèque royale (collection géographique.)

Des collections Ethnographiques.

I. Caractère et Essai de classification d'une collection ethnographique (1).

Ce n'est que depuis une époque assez récente que les voyages de découvertes et les études géographiques se sont dirigés vers une branche d'observations jadis négligées, qui du moins, dans le siècle dernier, occupaient une faible place parmi les travaux des explorateurs et ceux des érudits. Il fallait, il est vrai, pour connaître le globe, commencer par fixer la position des lieux, établir leurs distances vraies et leurs situations respectives, leur élévation relative et absolue ; étudier enfin leurs productions naturelles : en d'autres termes, on devait commencer par la géographie proprement dite et la géographie physique. Aujourd'hui le plan de la terre ne suffit plus à notre avide curiosité ni au progrès actuel des connaissances ; il est d'ailleurs assez avancé pour qu'on tourne ses efforts d'un autre côté plus important encore ; je veux parler de la distinction des races humaines et de la connaissance universelle de leurs idiomes, de leur caractère physiognomonique et de leur état social ; c'est ce que l'on commence à faire chez presque toutes les nations de l'Europe. Il y a maintenant peu de voyages où cette étude ne soit recommandée. En Allemagne, en Angleterre, en Russie, comme en France, la détermination géographique et l'histoire naturelle ne sont plus le seul objet des instructions données aux voyageurs, et l'on y ajoute des questions spéciales sur l'homme et son état physique et moral. L'objet de cette sorte de recherches est désigné par les mots d'ethnographie et d'ethnologie. Après tout, n'est-ce pas le but final que l'on doit se proposer dans la description de la terre habitable ? Les relations d'échange que nous avons ouvertes ou que nous voulons ouvrir sur tous les points du globe, la pensée civilisatrice dont l'Europe chrétienne est animée et préoccupée, le plan conçu d'arriver graduellement à la diffusion générale de la civilisation et des lumières, quels que soient la nature, le caractère et la couleur des races ; ces nobles vues, ces desseins si louables, ne reposent-ils pas sur la connaissance approfondie de toutes les différentes peuplades et de leur état moral et physique ? N'est-ce pas enfin marcher à l'accomplissement de la destinée humaine ?

Mais quand on ne porterait pas l'ambition si loin, quand ces projets seraient de pures utopies, n'y a-t-il pas encore là, pour l'esprit et l'intelligence, un noble aliment à notre curiosité ? Le rapprochement complet et la comparaison de tous les points de vue sous lesquels peut être envisagé l'homme actuel, dans tous les climats, ne peuvent manquer d'éclairer l'histoire du passé. Bien des problèmes historiques ne pourront être résolus ou même abordés qu'avec la connaissance parfaite de ces anciennes tribus que le temps a peu modifiées, soit sous le rapport du langage, soit sous le rapport des arts et de l'industrie, soit sous le rapport de la constitution physique, soit enfin sous l'aspect des usages, des mœurs et des institutions. L'histoire est donc intéressée, comme les sciences philosophiques et les sciences naturelles, au progrès des études ethnographiques.

Dans le principe de ces études, on s'est occupé uniquement des idiomes, et l'on a même classé les différentes races d'après les idiomes, et l'on a même classé les différentes races d'après les langues dont elles font usage. Autant de langues et d'idiomes, disait-on, autant de groupes de la famille humaine. On a reconnu depuis, qu'il était indispensable d'étendre l'acception du terme d'ethnographie, appliqué à cette étude ; l'étymologie en faisait d'ailleurs une loi. Nous pensons en avoir donné plus haut une définition suffisante, et nous passons à un objet spécial qui fait le sujet principal de cet essai.

Les œuvres de la main de l'homme, attentivement considérées, peuvent souvent nous révéler ce qui a échappé à l'histoire, ou bien n'a pas été conservé par la tradition : je veux dire le but de leur composition, l'objet que leurs auteurs se sont proposé, les moyens mêmes dont ils ont fait usage pour les exécuter. C'est ainsi que, par l'étude réfléchie et persévérante des monuments de l'antiquité, on peut deviner les secrets de son architecture. Il est même permis de dire que toute science peut être comprise, appréciée et jugée par ses productions : ce principe, que je crois général, est surtout applicable à la science ethnographique.

L'histoire a gardé le plus complet silence sur les arts et l'industrie d'une multitude de peuples, et la plupart d'ailleurs sont restés dépourvus d'historiens. Un grand nombre de ces nations ont toujours ignoré et ignorent encore l'écriture. Est-ce une raison pour renoncer à les étudier ? Je ne le crois pas. Toutes ces peuplades, si peu civilisées, si grossières qu'elles soient, ont su travailler la pierre, le bois ou le métal. Toutes ont eu des outils, des instruments avec lesquels elles ont modifié les formes de la matière, suivant leurs nécessités, leurs goûts, leurs idées. Toutes ont soumis par force ou par adresse les divers êtres vivants de la création, et toutes ont agi sur la nature morte pour l'approprier à leurs besoins. Il est donc naturel et convenable, pour juger de leur aptitude et de leur industrie, de rassembler les objets sortis de leurs mains, et de comparer ces objets entre eux, après les avoir disposés avec ordre, au moyen d'une classification scientifique. Bien plus : quantité de ces produits de l'industrie portent le reflet de l'intelligence des hommes dont ils sont l'ouvrage ; ils montrent quelle était chez eux la tournure de l'esprit et des idées, en même temps qu'ils font connaître matériellement leur dextérité plus ou moins ingénieuse. L'examen de ces objets peut donc servir au côté moral des études ethnographiques, comme à la connaissance de l'état des arts et de l'industrie. Par exemple, s'il est vrai que les idées religieuses ne soient étrangères à aucun des peuples de la terre, on doit désirer de connaître quelles sont les formes extérieures de leur culte, et par quelles images, par quels symboles de la nature, ils ont représenté la puissance divine.

(La suite à demain.)

(1) Extrait du *Bulletin* de la Société de géographie.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 25 *décembre* 1845 **RELACHE**, *vu la solennité du jour de Noël.*

Samedi 27 décembre 1845. (*Représentation n.* 92).

ROBERT LE DIABLE,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de G. Meyerbeer.

Mme De Vries, née **Van Os**, élève du Conservatoire de Paris, remplira le rôle d'*Alice*.

Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 22 Décembre.

		Int.	COURS du 21 déc.	OUVERT.	FERMÉ.
Pays-Bas.	Dette active	2	60 1/16	60 1/8	60 1/4
	Dito dito	3	—	79 1/2	79 1/2
	Dito en liquidation	3	—	73 1/2	—
	Dito dito	4	—	94 1/2	94 1/2
	Dito des Indes	4	—	94 1/2	—
	Syndicat	4	—	99 5/8	—
	Dito	3	—	90 1/2	—
	Société de Commerce	4	162 1/2	161 1/2	161 1/2
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4	—	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—	—
Russie.	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106 1/2	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	105 1/2	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	97 1/2	—
	Emprunt de 1840	4	—	90 1/2	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
Espagne	Deferred	P.	IV	23 1/2	—
	Ardoins	6	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Coupons Ardoins		—	24	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	97 1/2	—
Autriche	Bâo métalliques	5	—	108 1/2	—
	Dito dito	2 1/2	—	—	—
France	Inscriptions au Grand Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions		—	—	—
Brésil	Empr. Londres 1839		—	—	—
	id. id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	59 1/2	59 1/2	—

Bourse d'Anvers du 22 Décembre.

Métalliques, 5 % 198 P. — Naples, 5 %. — Ardoins, 5 % 22 1/16, 23 P. — Dette différée ancien. — Passive, 5 %. — Lots de Hesse 68 A. — Après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoin 22 1/16 A, 23 P.

Bourse de Londres du 20 Décembre.

3 % Cons. 92 1/8, 1/4. — 2 1/2 % Holl. 60 1/4, 1/2. — 4 % 93 1/4. — Esp. 5 % 28 1/2. 3 % 38 1/8. — Portug. 58, 60. — Russes 111, 112.

Bourse de Vienne du 15 Décembre.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Lots de fl. 500, 160 1/2. — Lots de fl. 250, 124 1/2. — Actions de la Banque 1606.

LA HAYE, chez **Léopold Loebenberg**, *Lage Nieuwstraat*.

Dépôt-général, à Amsterdam chez M. Scholtenveld et Beursteeg ; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck, *Hoogstraat*.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT SAINT-THOMAS,

A PRIX FIXE,

Trousseaux et Layettes.

Rue du Bac, 23, et Rue de l'Université, 25,

FAUBOURG SAINT GERMAIN, A PARIS.

Cachemires français et de l'Inde.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé *un service particulier* pour la clientèle de province, qui se trouve déchargée de toute espèce de frais ; ils expédient tout FRANC DE PORT, en faisant choix de marchandises choisies sur les échantillons, ou achetées dans leurs magasins ; ils acceptent même le retour *à leurs frais* des articles qui, bien qu'ayant été choisis, ne conviendraient pas à leur arrivée. — Les prix marqués en *chiffres connus*, sont les mêmes pour Paris et la province, et sont toujours fixes ; c'est une règle qui depuis plus de 30 ans que cette maison existe n'a jamais souffert la moindre infraction, pas plus pour les tapis et les cachemires de l'Inde le plus riches, que pour les articles de la plus minime valeur. Le Petit Saint-Thomas n'a de succursale ni de représentant dans aucune ville de France ; il faut donc écrire directement au siége de l'établissement, mais il n'est pas besoin d'affranchir les lettres. — Ci-bas, la nomenclature des principaux articles que l'on trouve au Petit Saint-Thomas.

Châles français et de l'Inde, —
Cravates, foulards et écharpes, —
Soieries unies, brochées et façonnées, —
Mousseline de laine et cachemire d'Ecosse, unis et imprimés, —
Barèges, flanelles unies et imprimées, —
Nouveautés en tous genres, unies et brochées, —
Organdis, jaconas et indiennes imprimées, —
Toiles de toutes fabriques, —
Services de table ouvrés et damassés, —
Calicots, madapolams, percales et blanc de coton de toute espèce, —
Articles pour ameublement en coton, laine et soie, etc. —
Mousseline et tulles brodés et lochés pour rideaux, —
Bonneterie et draperie, flanelle de santé, —
Lingerie et confection, dentelles et hautes nouveautés, —

Les propriétaires du Petit St-Thomas ont un catalogue qui est envoyé gratis à toutes les personnes qui le demandent, ainsi qu'à celles à qui on expédie quelques marchandises.